Corrigé – Brevet 2021 – histoire-géographie-EMC – Antilles, Guyane

Analyser et comprendre des documents en histoire — Le monde depuis 1945 : l'indépendance du Congo et la décolonisation, Maîtriser différents langages en géographie — Dynamiques territoriales de la France contemporaine : les aires urbaines, Mobiliser des compétences relevant de l'EMC — Construire une culture civique : la citoyenneté et le vote

Corrigé détaillé rédigé par Ben, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Exercice 1 – Analyser et comprendre des documents en histoire — Le monde depuis 1945 : l'indépendance du Congo et la décolonisation *(20 pts)*

1. L'auteur de ce discours est **Patrice Lumumba**, homme politique congolais, chef du Mouvement national congolais, l'un des principaux dirigeants de la lutte pour l'indépendance. Il est alors « premier ministre et ministre de la Défense nationale de la République du Congo ». Le discours est daté du **30 juin 1960**. Il a été prononcé à Léopoldville (aujourd'hui Kinshasa) lors de la cérémonie de **proclamation de l'indépendance du Congo**, ancienne colonie belge : « cette indépendance du Congo, si elle est proclamée aujourd'hui ».

2. Le Congo était une colonie de la **Belgique** (le Congo belge). Lumumba évoque d'ailleurs « l'entente avec la Belgique, pays ami avec qui nous traitons d'égal à égal ».

Trois expressions montrent les difficultés de l'accès à l'indépendance (trois parmi celles-ci) :

- « c'est par la lutte qu'elle a été conquise » ;
- « une lutte de tous les jours, une lutte ardente et idéaliste » ;
- « nous n'avons ménagé ni nos forces, ni nos privations, ni nos souffrances, ni notre sang » ;
- « nos blessures sont trop fraîches et trop douloureuses encore pour que nous puissions les chasser de notre mémoire ».

L'indépendance n'a donc pas été offerte : elle a été obtenue au prix de longues années de combat et de souffrances, après « 80 ans de régime colonialiste ».

3. Selon Patrice Lumumba, le Congo indépendant attend de profonds changements :

- la **paix**, la **prospérité** et la **grandeur** : « une lutte sublime qui va mener notre pays à la paix, à la prospérité et à la grandeur » ;
- la **justice sociale** et un salaire équitable : « établir ensemble la justice sociale et assurer que chacun reçoive la juste rémunération de son travail » ;
- une répartition juste des terres : « les terres de notre patrie profitent véritablement à ses enfants » ;
- de **nouvelles lois** : « revoir toutes les lois d'autrefois et en faire de nouvelles qui seront justes et nobles » ;
- un rôle majeur en Afrique : « faire du Congo le centre de rayonnement de l'Afrique toute entière », et la libération du continent : « un pas décisif vers la libération de tout le continent africain ».

4. D'après la carte (document 2), plusieurs pays accèdent à l'indépendance en **1960**, comme le Congo : par exemple le **Mali**, le **Niger**, le **Tchad**, le **Nigeria**, la **Côte d'Ivoire**, la **Mauritanie** ou **Madagascar**. C'est pourquoi 1960 est surnommée « l'année de l'Afrique ».

5. L'indépendance du Congo s'inscrit dans un vaste mouvement de **décolonisation** qui touche les empires coloniaux européens après 1945. Ce mouvement commence en **Asie** : la carte montre en gris clair les pays devenus indépendants entre 1945 et 1959, comme l'**Inde** (1947, indépendance négociée avec le Royaume-Uni) ou l'**Indonésie** (indépendance proclamée en 1945, reconnue par les Pays-Bas en 1949). La France perd l'Indochine après la défaite de Diên Biên Phu et les accords de Genève (1954). En Afrique du Nord, le Maroc et

la Tunisie deviennent indépendants en 1956. En 1955, la conférence de Bandung réunit des pays d'Asie et d'Afrique qui condamnent le colonialisme.

Le mouvement atteint ensuite l'**Afrique noire** : en **1960**, de nombreux pays deviennent indépendants en même temps que le Congo, dont la plupart des colonies françaises d'Afrique subsaharienne. Comme le dit Lumumba, l'indépendance du Congo est « un pas décisif vers la libération de tout le continent africain » : la carte montre que les indépendances se poursuivent entre 1961 et 1974 (**Algérie** en 1962, après une guerre de 1954 à 1962, Kenya, Tanzanie), puis après 1975 (colonies portugaises comme l'Angola et le Mozambique en 1975, Namibie en 1990). Ces indépendances sont obtenues tantôt par la négociation, tantôt par la guerre. Le Congo est donc l'un des maillons d'un mouvement mondial qui met fin, en une trentaine d'années, à la plupart des empires coloniaux.

> **Astuce.** Pour une question « à l'aide des documents et de vos connaissances », utilise la légende de la carte pour organiser ta réponse par étapes (1945-1959, 1960, 1961-1974, après 1975) et ajoute à chaque étape un exemple daté tiré de ton cours.

Exercice 2 – Maîtriser différents langages en géographie — Dynamiques territoriales de la France contemporaine : les aires urbaines *(20 pts)*

1. Développement construit (13 points)

Plan : introduction (définition de l'aire urbaine, exemple de Lyon) ; I. Une aire urbaine organisée en auréoles (centre, banlieue, couronne périurbaine) ; II. Des mobilités qui organisent l'aire urbaine (mobilités pendulaires, réseaux de transport, problèmes et solutions) ; conclusion.

Rédaction modèle (exemple de Lyon ; on peut traiter de la même façon l'aire urbaine étudiée en classe) :

> Aujourd'hui, plus de 80 % des Français vivent dans une aire urbaine. Une aire urbaine est un ensemble de communes formé d'un pôle urbain (la ville-centre et sa banlieue) et d'une couronne périurbaine dont au moins 40 % des actifs travaillent dans le pôle. L'aire urbaine de Lyon, deuxième de France, compte environ 2,3 millions d'habitants. Comment est-elle organisée et quel rôle les mobilités y jouent-elles ?
>
> L'aire urbaine de Lyon s'organise d'abord en auréoles. Au centre, la ville-centre concentre les fonctions de commandement : le quartier d'affaires de la Part-Dieu, avec ses tours de bureaux et sa grande gare, les commerces, les universités, les sièges d'entreprises. Le quartier de la Confluence a été rénové pour accueillir logements, bureaux et commerces. Autour s'étend la banlieue (Villeurbanne, Vénissieux, Vaulx-en-Velin…), densément peuplée, avec des grands ensembles, des zones commerciales et industrielles. Plus loin, la couronne périurbaine s'étale jusque dans l'Ain ou le nord de l'Isère : des maisons individuelles et des lotissements y ont remplacé une partie des espaces agricoles. C'est la périurbanisation, liée au désir d'une maison avec jardin et à des prix plus bas.
>
> Ensuite, les mobilités organisent cette aire urbaine. Chaque jour, des centaines de milliers d'actifs effectuent des mobilités pendulaires entre leur domicile, souvent en périphérie, et leur travail, souvent au centre. Ces déplacements s'appuient sur des réseaux de transport : autoroutes et rocade, métro (quatre lignes), tramway, trains régionaux. La gare de la Part-Dieu relie Lyon à Paris en deux heures environ en TGV, et le Rhônexpress dessert l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry. Mais l'usage massif de la voiture provoque embouteillages et pollution, notamment au tunnel de Fourvière. La métropole développe donc les transports en commun, les pistes cyclables et les vélos en libre-service.
>
> Ainsi, l'aire urbaine de Lyon est un espace étendu, organisé en auréoles et relié par des mobilités quotidiennes de plus en plus nombreuses, qui posent le défi d'une ville plus durable.

Schéma possible : trois cercles concentriques (ville-centre avec le quartier d'affaires ; banlieue ; couronne périurbaine) ; des flèches de la couronne vers le centre pour les mobilités pendulaires ; des traits épais pour les

autoroutes et la rocade ; un pictogramme pour la gare TGV et l'aéroport ; une légende organisée en deux parties (« Un espace organisé en auréoles », « Des mobilités qui structurent l'aire urbaine »).

2. Comprendre et pratiquer un autre langage : utiliser des repères (7 points)

a. Numéros à écrire à côté des points de la carte :

- **1** (tour Eiffel) → **Paris** : le point situé dans le nord du pays, au centre du bassin parisien (au sud du point le plus au nord) ;
- **2** (Nantes, Loire-Atlantique) → **Nantes** : le plus au sud des deux points de l'ouest, près de l'estuaire de la Loire ;
- **3** (Le Vieux Lyon, Rhône) → **Lyon** : le premier (le plus au nord) des deux points du centre-est, au confluent du Rhône et de la Saône ;
- **4** (Nice) → **Nice** : le point le plus à l'est sur la côte méditerranéenne, près de la frontière italienne ;
- **5** (Bordeaux, Gironde) → **Bordeaux** : le point du sud-ouest, près de la côte atlantique (estuaire de la Gironde).

b. Une aire urbaine qui ne figure pas sur les timbres, au choix : **Lille** (le point le plus au nord, près de la frontière belge), **Marseille** (le point du milieu sur la côte méditerranéenne), **Toulouse** (le point du sud-ouest, situé dans la zone hachurée), **Rennes** (le plus au nord des deux points de l'ouest) ou **Strasbourg** (le plus au nord des deux points de l'est, près de la frontière allemande). Il faut écrire son nom à côté du bon point.

c. Légende des hachures : **espaces de faible densité** (espaces ruraux peu peuplés, éloignés de l'influence des grandes aires urbaines). On y reconnaît la « diagonale des faibles densités » qui traverse la France du nord-est au sud-ouest, ainsi que des espaces de montagne (Alpes, Corse) et l'intérieur de la Bretagne.

> ⚠ **Piège.** Le timbre n° 3 ne montre pas un monument célèbre mais une façade du Vieux Lyon : lis bien les inscriptions des timbres (« LE VIEUX LYON », « RHÔNE », « NANTES », « Bordeaux », « NICE »), elles donnent la réponse.

Exercice 3 – Mobiliser des compétences relevant de l'EMC — Construire une culture civique : la citoyenneté et le vote *(10 pts)*

1. D'après le document 1, un **citoyen actif** choisit de **participer à la vie publique**, en particulier en exerçant son droit de vote (mais aussi en s'engageant dans une association, un parti, un syndicat…). Un **citoyen passif** possède les mêmes droits, mais choisit de ne pas participer : « Un citoyen peut choisir de participer (citoyen actif) ou non (citoyen passif) à la vie publique ». En France, voter est un droit et non une obligation : « les citoyens n'ont aucun rôle obligatoire à jouer ».

2. L'**abstention** est le fait, pour un électeur inscrit sur les listes électorales, de **ne pas aller voter** lors d'une élection. D'après le document 2, l'abstention aux élections législatives **augmente fortement** depuis 2002. Au premier tour, elle passe de 35,6 % en 2002 à 39,6 % en 2007, 42,8 % en 2012 et 51,3 % en 2017, soit une hausse de près de 16 points. Au second tour, elle passe de 39,7 % en 2002 à 44,6 % en 2012 et 57 % en 2017. Depuis 2017, plus d'un électeur sur deux ne vote pas.

3. L'abstentionniste est un **citoyen passif** : il possède le droit de vote mais choisit de ne pas l'exercer, alors que, selon le document 1, le citoyen actif « a un rôle essentiel à jouer, qui prend tout son sens avec l'exercice du droit de vote ». Il ne participe donc pas au choix des représentants. On peut nuancer : certains s'abstiennent volontairement pour exprimer leur mécontentement, et un abstentionniste peut participer à la vie publique autrement (engagement associatif, pétitions). Mais lors d'une élection, il renonce à faire entendre sa voix.

4. Une forte abstention pose le problème de la **représentativité** et de la **légitimité** des élus. Si peu d'électeurs votent, les élus ne représentent qu'une minorité de la population : en 2017, « Être élu député avec moins de 25 % des inscrits n'a dès lors plus rien d'inhabituel » (document 3). Cela « pose évidemment la question de la

représentativité des nouveaux élus et donc de la nouvelle Chambre » : les lois votées par l'Assemblée nationale risquent d'être contestées, et la confiance des citoyens envers la démocratie s'affaiblit.

5. Réponse rédigée sous la forme d'un message adressé à l'élève :

> Je comprends que l'élection des délégués te paraisse sans importance, mais je pense que tu devrais voter. D'abord, les délégués ont un vrai rôle : ils sont les porte-parole de la classe, notamment au conseil de classe, où ils présentent l'avis et les difficultés des élèves devant les professeurs et la direction. Ils peuvent aussi siéger dans les instances du collège et proposer des projets. Il est donc important que ce soient des élèves en qui toute la classe a confiance.
>
> Ensuite, voter, c'est faire entendre ta voix. Si tu ne votes pas, d'autres choisiront à ta place, et tu ne pourras pas reprocher ensuite aux délégués de ne pas te représenter. Plus il y a de votants, plus les délégués élus sont légitimes, c'est-à-dire reconnus comme représentant vraiment la classe : c'est le même problème que l'abstention aux élections législatives.
>
> Enfin, cette élection est un apprentissage de la citoyenneté. Le vote est un droit pour lequel beaucoup de personnes se sont battues ; au collège, tu t'exerces à être un citoyen actif, qui s'informe, compare les candidats et participe aux décisions collectives. Quand tu auras 18 ans, tu pourras voter aux élections de la République. Alors, prends cette élection au sérieux : ta voix compte.

> ⚠ **Piège.** La consigne interdit de signer ou de citer ton nom, celui d'un camarade ou de ton collège : termine ton message sans signature.

Conseils pour le jour J

L'épreuve dure 2 heures pour 50 points : consacre environ 45 minutes à l'exercice 1 (histoire), 50 minutes à l'exercice 2 (développement construit et carte) et 25 minutes à l'EMC. Commence par l'annexe de la carte si tu crains de l'oublier : elle rapporte 7 points rapides, et n'oublie pas de l'insérer dans ta copie après avoir rempli le cartouche d'anonymat.

Dans l'exercice 1, chaque relevé doit être une citation exacte entre guillemets. À la question 5, la note dépend surtout des connaissances ajoutées : des dates précises (1947, 1954, 1956, 1960, 1962) et des exemples de pays.

Pour le développement construit, appuie-toi sur l'aire urbaine étudiée en classe et utilise le vocabulaire attendu : ville-centre, banlieue, couronne périurbaine, périurbanisation, mobilités pendulaires. Un petit schéma clair et légendé peut compléter ton texte, mais il ne le remplace pas.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).